

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 1 of 21

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1364581**

Nom commercial : **SP L200N**
62000007 Ag Pâte L200N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Préparation contenant des métaux et des céramiques frittés pour la fabrication de systèmes et de conducteurs électriques destinés à l'industrie électronique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH
Gutleutstraße 215
60327 Frankfurt am Main

Téléphone : +4969271160

Téléfax : +496927116333

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdb@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 2 of 21

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1-éthoxypropane-2-ol

acétone

acétate d'éthyle

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 3 of 21

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Métal noble
ether/acétate de glycol
Polymère naturel modifié
Solvant organique
Aldéhyde/cétone
Acide/ester/anhydride carbonique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
argent	7440-22-4 231-131-3 01-2119555669-21-0032	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 50
1-éthoxypropane-2-ol	52125-53-8	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 20 - < 25
acétone	67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49-xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10
coton collodion, dissous	9004-70-0	Expl. 1.1; H201 Flam. Liq. 2; H225	< 10
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
éthanol	64-17-5 200-578-6	Flam. Liq. 2; H225	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 4 of 21

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.
 Risques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 5 of 21

Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
 Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
 Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
 Enlever toute source d'ignition.
 Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
 Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
 Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 6 of 21

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Équipement de protection individuel, voir section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Entreposer dans un endroit frais.
 Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 7 of 21

sécurité.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
argent	7440-22-4	TWA	0,1 mg/m3		2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif				
		VME	0,1 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VME	0,1 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives				
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3		2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif				
		VME	500 ppm 1.210 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 8 of 21

acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains : Gants résistants aux solvants
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Éviter le contact avec la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : argent
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 9 of 21

Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 12 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 19 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 2 % (v)
Pression de vapeur	: > 1.100 - 1.750 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,44 gcm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 10 of 21

9.2 Autres informations

Indice de réfraction : Donnée non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Pas de dangers particuliers à signaler.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 6.100 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements
successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 11 of 21

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

éthanol:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15.800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

éthanol:

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acétone:

Evaluation: Irritant pour les yeux.
Résultat: Irritant pour les yeux.

acétate d'éthyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

éthanol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 12 of 21

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

1-éthoxypropane-2-ol:

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Composants:

argent:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16 µg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 13 of 21

acétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,74 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10.294 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

acétate d'éthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 220 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 560 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (algues): 3.300 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

éthanol:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): 9.268 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:***1-éthoxypropane-2-ol:***

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

acétone:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

coton collodion, dissous:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

acétate d'éthyle:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

éthanol:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 14 of 21

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

1-éthoxypropane-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3

acétone:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,24

coton collodion, dissous:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

acétate d'éthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,73 (20 °C)

éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,349 (24 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

1-éthoxypropane-2-ol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

acétone:

Répartition entre les compartiments : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 15 of 21

environnementaux

coton collodion, dissous:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

acétate d'éthyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

éthanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
 Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 16 of 21

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1993
ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
 (éthanol, acétone)
ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
 (éthanol, acétone)
RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
 (éthanol, acétone)
IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
 (ethanol, acetone)
IATA : Flammable liquid, n.o.s.
 (ethanol, acetone)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
 Groupe d'emballage : II
 Code de classification : F1
 Numéro d'identification du : 33

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 17 of 21

danger
Étiquettes : 3
Dispositions spéciales : Prescription particulière 640C

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
Dispositions spéciales : Prescription particulière 640C

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Dispositions spéciales : Prescription particulière 640C

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 18 of 21

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Type de bateau : N/A
Catégorie de pollution : N/A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole	2.500 t	25.000 t

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 19 of 21

et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Composés organiques volatils : Remarques: Non applicable

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 26,18 %, 376,94 g/l
Remarques: contenu en COV sans l'eau

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 26,18 %, 376,94 g/l
Remarques: contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS (European Union) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

SWISS (Switzerland) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA (United States) : Dans l'inventaire TSCA

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 20 of 21

DSL/NDSL (Canada) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS (Australia) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZioC (New Zealand) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS (Japan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL (Japan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI (Korea) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS (Philippines) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC (China) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI (Taiwan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

CICR (Turkey) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

INSQ (Mexico) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

- H201 : Explosif; danger d'explosion en masse.
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

SP L200N		62000007 Ag Pâte L200N	
Spécification du produit	RS_FP_304057	Date de révision	06.06.2017
Version	4.4	Date d'impression	23.11.2017
Numéro de la matière	1364581	Page	Page 21 of 21

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Expl.	: Explosifs
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Informations FDSe	: Ce produit contient les substances pour lesquelles des scénarios d'exposition ont été réalisées. S'il vous plaît contacter ExtendedSDS@Ferro.com de recevoir une copie des évaluations de l'exposition.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.